



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2941

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneynre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2941**

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	Plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon s'était dotée le 28 septembre 2009 d'un Plan modes doux de l'agglomération lyonnaise pour la période 2009-2020. À la suite à la création de la Métropole de Lyon le 1^{er} janvier 2015, ce document a évolué vers un PAMA, articulé autour du développement conjoint de la marche et du vélo, qui a été délibéré lors du Conseil de Métropole du 02 mai 2016, délibération n° 2016-1148.

Concernant le développement de l'usage du vélo, le PAMA fixe l'objectif d'atteindre 1 000 km de réseau cyclable à l'horizon 2020 dans l'agglomération lyonnaise. Cela suppose d'étendre le réseau cyclable de 350 km sur la période 2016-2020, soit un rythme moyen de 70 km/an, correspondant à un doublement de l'effort par rapport au mandat précédent (en moyenne 35 km/an).

Une 1^{ère} partie de ce développement, estimée à environ 100 km de réseau cyclable principalement structurant, sera assurée dans le cadre des projets inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020.

Une 2^{ème} partie, évaluée à 200 km correspondant à l'aménagement d'axes secondaires, majoritairement en double-sens cyclables, sera réalisée au travers des opérations de proximité et, notamment, des opérations récurrentes modes doux.

Enfin, une dernière partie, dédiée à l'extension du réseau cyclable structurant sur les grands axes de voirie, sera prise en charge dans le cadre de la mise en œuvre du PAMA, pour laquelle une individualisation est prévue à hauteur de 20 000 000 € dans le mandat.

Une 1^{ère} individualisation partielle a été sollicitée lors du Conseil du 2 mai 2016, délibération n° 2016-1149, à hauteur de 7 000 000 € pour réaliser 6 axes cyclables structurant suivants :

Communes / arrondissements	Liaison cyclable	Longueur (m)
Feyzin	Blum - Berlioz (desserte de la gare de Feyzin)	1 220
Lyon 4°/6°	Brotteaux - Belges - Churchill (desserte de la gare de la Part-Dieu)	2 270
Lyon 1 ^{er} /4°	Gillet – Saint Vincent (desserte des rives de Saône et de la gare Saint Paul)	1 860
Lyon 5°	Bondy-Fulchiron (desserte des rives de Saône et des gares de Perrache et Saint Paul)	1 220
Saint Genis Laval	Collonges - République - Joffre	1 340
Vénissieux	Liaison Feyzin - Vénissieux	2 980
Total		10 890

Elle a permis de livrer environ 10 km de réseau structurant sur la période 2016-2018, certaines opérations n'étant pas encore achevées.

Il est désormais nécessaire d'individualiser une 2^{ème} autorisation de programme complémentaire d'un montant de 7 000 000 € pour poursuivre le déploiement des axes structurants vélo de la Métropole.

Le solde de l'autorisation de programme de 20 000 000 € fera l'objet d'une 3^{ème} individualisation début 2019 pour un montant de 6 000 000 €. Celui-ci permettra de financer d'autres projets cyclables structurants sur 2019 et 2020 ainsi que les abris sécurisés vélos des parkings-relais (P+R) des transports en commun lyonnais (TCL).

Cette 2^{ème} phase d'extension du réseau cyclable structurant comprend 11 projets d'aménagement représentant un linéaire d'environ 18 km.

Communes / arrondissements	Liaison cyclable	Longueur (m)
Lyon 6°	quai Sarrail	450
Dardilly La Tour de Salvagny	ex-RN7 - route de Lyon	2 090
Mions	rue de la Libération	840
Lyon 5°	avenue du Point du Jour	2 400
Rillieux la Pape Sathonay Camp	liaison Sathonay Camp - Rillieux la Pape	1 760
Saint Priest Corbas	liaison Saint Priest - Corbas	1 275
Meyzieu Jonage	liaison Meyzieu - Jonage	3 890
Charbonnières les Bains Tassin la Demi Lune	avenue Jean Bergeron	1 740
Lyon 7°	quai Claude Bernard	540
Villeurbanne Lyon 3°	Baratin - Decorps - Vinatier	1 820
Genay	route de Trévoux	1 330
TOTAL		18 135

Ces projets ne créent pas de coûts de fonctionnement supplémentaires, s'agissant de réaménagement de voiries existantes sans extension de leur assiette foncière.

Les études de maîtrise d'œuvre de ces 11 projets sont achevées. Les travaux seront conduits sur les 2 années 2019 et 2020, par le biais de marchés à bons de commande de la direction voirie, végétal et nettoyage ou sur appels d'offres dédiés suivant les montants.

Les travaux de certains de ces projets ont déjà démarré grâce à la 1^{ère} autorisation de programme individualisée en mai 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant dans le cadre du PAMA.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 7 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 4 500 000 € TTC en 2019,
- 2 500 000 € TTC en 2020, sur l'opération n° OP09O5048.

Le montant de l'autorisation de programme est donc porté à 13 800 000 € TTC en dépenses pour le budget principal, et est maintenu à 200 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

.